



Le 23 août 2011

Veillez trouver ci-joint la nouvelle consigne* de soutien d'étiage du Lot domanial, qui vient modifier le bulletin n°9. Ce bulletin a été envoyé ce jour à EDF pour une prise en compte dès demain.

Dans les faits le débit défini par cette consigne est déjà en place depuis samedi, en raison de difficultés récurrentes à donner exactement le débit demandé par l'Entente Lot, suivant l'origine de l'eau (branche Truyère ou Lot en amont d'Entraygues). Élément qui avait été anticipé par l'Entente Lot dans la dernière consigne afin de rester au plus près du nécessaire.

En accord avec EDF, cette consigne modificatrice va venir verrouiller la pratique actuelle, afin de tenir un débit de 12 m³/s effectif à Entraygues-sur-Truyère. Débit qui est actuellement indispensable pour une situation acceptable le long du Lot réalimenté, tout en limitant au plus nécessaire les déstockages depuis les retenues hydroélectriques amont. Rappelons que la 2^e quinzaine d'août est très importante pour l'économie touristique (amont comme aval).

Le suivi des débits confirme bien un tarissement continu des affluents du Lot (débit naturel reconstitué** de 7,2 m³/s pour dimanche 21/08 à Entraygues aval), ainsi qu'une augmentation des prélèvements (exemple de Faycelles (12) qui possède des débits inférieurs au débit de réalimentation amont). Idem à l'aval avec les débits constatés à Aiguillon (situation plus habituelle). La vigilance reste donc de mise, même si quelques épisodes pluvieux sont attendus et surtout un abaissement des températures est attendu.

Attention toutefois aux variations de débit constatées à Aiguillon (cf. graphique ci-joint, issu du site internet de l'Entente) qui, selon l'emplacement du pic de production hydroélectrique local, risque de faire franchir le DOE du Lot en Lot-et-Garonne pour une journée donnée.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://cartodebit.valleedulot.com>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com>

** Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 (modifiée en 1995).*

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est actuellement de 6 m³/s. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité). Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

*** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.*

- DOE : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- DCR : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



23/08/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE EXCEPTIONNELLE MODIFICATRICE
DU DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Modifiant le bulletin n° 09

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MERCREDI 24 AOÛT 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au LUNDI 29 AOÛT 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt
- U.P. Centre

Fax 04 78 94 54 50
 Fax 04 71 46 82 90
 Fax 05 65 51 11 90
 Fax 05 55 38 78 38

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE